



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

01 mars 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DDFIP du 01 mars 2024

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2024-024	21.02.2024	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal : <ul style="list-style-type: none">• Service des Impôts des Particuliers de Boulogne-Billancourt	3
DDFIP n° 2024-025	01.03.2024	Arrêté portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal : <ul style="list-style-type: none">• Liste des responsables de service	6
DDFIP n° 2024-026	01.03.2024	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal : <ul style="list-style-type: none">• Service des Impôts des Particuliers d'Asnières	8

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n° 2024-024 du 21 février 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Service des Impôts des Particuliers de Boulogne-Billancourt

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Boulogne-Billancourt

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. LEVANNIER Laurent, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous les actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme MIMOUNI Zoulikha, Inspectrice des finances publiques, et à M. DURU Laurent et M.THUNE Christophe, Inspecteurs des finances publiques à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

- en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom	Prénom
GANDIN	Maëva
JACQUES	Quentin
LAUMUNO	Roselyne
MAURANGE	Lætitia

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Nom	Prénom
ANGELY	Chloé
BAGHDAD-MEGHIT	Hayat
BARICHELLO	Océane
BLACHERE	Antoine
BOLLIN	Carlyne
CISSOKO	Aïchato
DIOUF	Arame
FONTY	Jean-Marie
GHOULEM-MECKKOURI	Seïda
JEAMMET	Clémence
PARVEDY	Lætitia
PIRONE	Clément
RAZAFIMANJATO	Holimihamina
TEMPLEUX	Vincent
VACHERIE	Tristan

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom	Prénom	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pouvant donner lieu à un délai
BAGHDAD-MEGHIT	Hayat	1 000 €	3 mois	3000 €
BREYSACHER	Élisabeth	3 000 €	6 mois	10 000 €
DABOUS	Heïdia	3 000 €	6 mois	10 000 €
DARDENNES	Eric	3000 €	6 mois	10 000 €
DIOUF	Arame	1000 €	3 mois	3000 €
FARJOTS	Hélène	1000 €	3 mois	3000 €
GANDIN	Maëva	3 000 €	6 mois	10 000 €
JACQUES	Quentin	3 000 €	6 mois	10 000 €
LAUMUNO	Roselyne	3 000 €	6 mois	10 000 €
MAURANGE	Lætitia	3 000 €	6 mois	10 000 €
MESSI	Fabrice	3 000 €	6 mois	10 000 €
PUHARRE	Alexandre	3 000 €	6 mois	10 000 €
RENAUD	Lize	3000 €	6 mois	10 000 €
VALETUDIE	Christophe	3 000 €	6 mois	10 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Boulogne-Billancourt, le 21 Février 2024

Le chef de service comptable,
Responsable du service des impôts des particuliers,
Signé
Jean-Claude SCAGNELLI

Arrêté DDFIP n° 2024-025 du 1^{er} mars 2024 portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	FRANÇOIS	ERNST
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
COLOMBES	M.	JEAN-FRANÇOIS	BERQUIER
GENNEVILLIERS	Mme	JOCELYNE	BOURDAREAU
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	BERTRAND	RONDEL
MONTRouGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	Mme	MARIANNE	GLISE
NEUILLY	Mme	AMANDINE	POCQUET
SCEAUX	Mme	CHRISTINE	LASHERAS
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
SERVICES DE PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT			
NANTERRE 3	Mme	MARIE AGNES	YOUSFI
VANVES 2	M.	FRÉDÉRIC	DARRIOUMERLE
SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIERS			
SDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	RAYNALD	GIVERNE
CLICHY	M.	STEPHANE	LEMOINE
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANÇOIS	MEDETIAN
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	FRANÇOISE	BOUTBIEN
NANTERRE RUEIL	M.	BERTRAND	POUDENS
NEUILLY-SUR-SEINE	M.	EDDIE	KAMOUN
SCEAUX	Mme	LAURENCE	SIMON-MICHEL
SEVRES	Mme	BEATRICE	MARIVAIN

PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE			
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	NAIMA	LEMAYNI
CLICHY	Mme	GWENDOLINE	BECAM
NANTERRE	M.	ROMAIN	RIAND
SCEAUX	M.	WILLIAM	LAWSON
PCRP			
SURESNES	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY HAUTS-DE-SEINE	Mme	CHRISTIANE	FERRIGNO-NUNEZ
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	MARIE-HELENE	CENDERENT
SEVRES	Mme	VALERIE	ARBITURER
MONTROUGE	Mme	LAETITIA	BLIN
PÔLE DE RECouvreMENT SPÉCIALISÉ			
DES HAUTS DE SEINE	Mme	CHRISTINE	NAIRAUD
BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION			
1ERE BDV VANVES	Mme	PERRINE	BELHADJ AMMAR
4EME BDV VANVES	M.	FRANÇOIS-MICHEL	DUTHEIL
6EME BDV VANVES	Mme	SOPHIE	VERDON
9EME BDV NANTERRE	M.	PASCAL	BREINER
10EME BDV NANTERRE	Mme	TIPHAINÉ	LANDAIS
11EME BDV NANTERRE	M.	SEBASTIEN	ROUSSEAU
12EME BDV NANTERRE	M.	ARNAUD	ESQUIROL

Nanterre le 1^{er} mars 2024

Arrêté DDFIP n° 2024-026 du 1^{er} mars 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Service des Impôts des Particuliers d'Asnières

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'ASNIERES-SUR-SEINE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à François GOISLARD, inspecteur principal, M. ALZINA Pierre, inspecteur, M. Ahmed KOUKOUI, inspecteur, M. JUSTAFRE Romain, inspecteur, adjoints au service des impôts des particuliers d'Asnières-sur-Seine à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement;

b) avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, toutes les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

COYO Hugues	DURAND Monique dite Monica
ROYER Tania	GUILBAUT Maxime
RAISON Philippe	CHAUDRU Stéphanie
HAZIL Jawad	GIRAUDON Anne-Evelyne
BEN-SALAH Naïla	SELLIER Damien
BRIVAL Diana	UGUET Benoit
OBEID Garry	TAILLEFER Anne-Sophie

2°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ORSINI Anne-Sophie	ALBONICO Marine	GACHON Victoria
PAVANT Anouchka	DOSSOU Serge	IPOUA LAGLANE Louis
AIT NAMANE Abdelkrim	BOUSQUAINAUD Ingrid	HOARAU Aurélie
SINESI Myriam	MOUFEK Fattouma	LEGENDRY Jean-Bernard
LUBIN Kevin	MOHAMED Assiati	MOULS Henri
ANDRO Christophe	DAMDIEU Melkisedec	JULIE Elodie
SEMMOUMY Sarah		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CHAUDRU Stéphanie	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
BEN-SALAH Naïla	B	5 000 €	12 mois	5 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DURAND Monique dite Monica	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
GIRAUDON Anne-Evelyne	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
GUILBAUT Maxime	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
HAZIL Jawad	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
COYO Hugues	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
SELLIER Damien	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
RAISON Philippe	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
ROYER Tania	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
BRIVAL Diana	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
UGUET Benoit	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
OBEID Garry	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
TAILLEFER Anne-Sophie	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
ALBONICO Marine	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
AIT NAMANE Abdelkrim	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
LEGENDRY Jean-Bernard	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
BOUSQUAINAUD Ingrid	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
HOARAU Aurélie	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
IPOUA LAGLANE Louis	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
ORSINI Anne-Sophie	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
SINESI Myriam	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
JEAN-THEODORE Séverine	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
HATUBOU Anasse	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
SEMMOUMY Sarah	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
JULIE Elodie	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
DAMDIEU Melkisedec	C	3 000 €	6 mois	5 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Asnières-sur-Seine le 1er mars 2024

Le comptable,
Responsable du service des impôts des particuliers,

Signé
François ERNST

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>